

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Retour sur le 43^{ème} Congrès **p.2-3** / Demain : quel projet industriel global, pour quelle société ? **p.4**

l'agenda

CEF
16 avril 2024

**AG Extraordinaire
Syndicats FNIC CGT**
14 mai 2024

*Casse de l'industrie :
quelle riposte ?*

Réunions fédérales à venir

18/04 **LBM : CPPNI**
18/04 **Plasturgie : CMPPNI**
18/04 **Chimie : CPNE**
22/04 **Officines : CNPEFP**
23/04 **Chimie : CPNE**
24/04 **Caoutchouc : CPPNI**
24/04 **Plasturgie : CPNEFP**
25/04 **Répartition pharma :
CPPNI**
15/05 **Chimie : CPPNI**
16/05 **IHS : réunion collectif**
16/05 **LBM : CPPNI**
23/05 **Plasturgie : CMPPNI**
23/05 **Caoutchouc : CPPNI**
05/06 **Caoutchouc : CPNEFP**

Droits et libertés

Le critère de l'ancienneté pour l'attribution des ASC est illicite !

Par une décision rendue le 3 avril 2024, la Cour de cassation juge illicite le critère de l'ancienneté pour l'attribution des activités sociales et culturelles.

La Haute juridiction, appelée à se prononcer pour la première fois, estime que s'il appartient au CSE de définir ses actions en matière d'activités sociales et culturelles, l'ouverture du droit de l'ensemble des salariés et des stagiaires au sein de l'entreprise à bénéficier des activités sociales et culturelles ne saurait être subordonnée à une condition d'ancienneté.

Tous les salariés et les stagiaires doivent donc désormais accéder à l'ensemble des prestations d'activités sociales et culturelles dès leur entrée dans l'entreprise.

Les CSE doivent donc rapidement mettre à jour leur politique d'activités sociales et culturelles et les documents afférents (règlement intérieur, catalogues des ASC, site internet, etc.). ■

Les chiffres

3,5 millions de salariés, soit 13 %, travaillent la nuit selon le ministère du Travail. Pour près de la moitié d'entre eux (6 %) c'est même leur rythme de travail habituel. Les hommes (18 %) sont deux fois plus souvent concernés que les femmes (9 %).

Orga et vie syndicale

La mise à jour des statuts : une obligation !

En effet, toute modification des statuts ou des responsables doivent faire l'objet d'un nouveau dépôt.

Ne pas avoir déposé de statuts ou ne pas avoir effectué un nouveau dépôt en cas de modification ou de changement de responsables de la direction du syndicat entraîne de facto la perte de la personnalité civile du syndicat. Celui-ci n'est plus reconnu juridiquement. Avec tous les risques que cela entraîne pour la représentativité.

Afin de maintenir les statuts à jour, il est impératif de les déposer après chaque Congrès. Le dépôt des statuts se fait à la mairie de la localité où est située l'entreprise et donc le siège du syndicat. Ces statuts doivent être accompagnés de la délibération issue de l'Assemblée générale. Un récépissé vous sera remis une fois celui-ci obtenu, confirmant ainsi la création de votre syndicat. Il est très important de ne pas oublier de transmettre l'information de la constitution ou des modifications des statuts à la Fédération.

1/3 des salariés sont soumis à des contraintes physiques dans le cadre de leur travail, porter des charges lourdes et travailler longtemps en position debout, par exemple. Le travail physiquement pénible touche surtout dix fois plus souvent les ouvriers que les cadres, avec des conséquences sur leur santé.

Actualité fédérale

RETOUR SUR LE 43^{ÈME} CONGRÈS

Le 43^{ème} Congrès de la FNIC-CGT s'est tenu du 25 au 29 mars 2024 à Port-Leucate, au village des Rives des Corbières (11).

Ce Congrès était convoqué afin de débattre de nos orientations politiques, du renouvellement du Comité Exécutif Fédéral et de la Commission Financière de Contrôle, ainsi que de l'examen des comptes de la Fédération des trois derniers exercices.

Pour ce Congrès, 121 syndicats étaient présents, représentés par 366 délégués, portant 10 410 voix.

Il faut remonter au 36^{ème} Congrès, au Havre en 2004, pour retrouver un tel niveau de participants. Cela démontre bien l'intérêt de nos syndicats pour ce moment démocratique et fraternel qu'est le Congrès de notre Fédération. 10 de nos 11 branches professionnelles étaient représentées.

En ce qui concerne l'égalité Femmes/Hommes, nous avons encore un gros travail à faire dans nos syndicats, car seulement 50 femmes étaient présentes à ce Congrès, soit 13,7 %. Même si nous progressons en pourcentage de déléguées femmes à notre Congrès (pour rappel, 28 au 41^{ème} soit 12,8 % des congressistes), cela démontre bien tout le travail que nous devons faire pour donner à chacune d'elles l'envie de se syndiquer à la CGT, de militer et de prendre des responsabilités.

Il en est de même au niveau de la jeunesse, car seulement 7 Camarades avaient moins de 30 ans, 53 moins de 40 ans, 157 moins de 60 ans et 9 plus de 61 ans, la moyenne d'âge étant de 48 ans et 2 mois. Des structures de la CGT, Fédérations, Unions Départementales, Unions Locales et Comité Régional ont pu participer à nos travaux.

Le Congrès a commencé le lundi après-midi, avec l'hommage aux Camarades disparus depuis le 42^{ème} Congrès extraordinaire et la mise en place des commissions. Après qu'Emmanuel Lépine, Secrétaire Général sortant, ait lu le rapport introductif, les délégués ont débattu du rapport d'activité de la direction Fédérale depuis le 41^{ème} Congrès. Celui-ci a été validé à la majorité.



La matinée du mardi a été consacrée au thème 1 : « Salaire, paiement de la force de travail ». Après la pause, une table ronde a eu lieu en présence de Julie Blondel de la FGTB*, qui nous a présenté le système d'indexation des salaires sur l'inflation**, et de Gilles Degea du syndicat CGT Bosch de l'UL de Vénissieux, où les 32 heures sont effectives depuis de nombreuses années.

La matinée s'est conclue par une intervention d'Eric Juncker sur le tourisme social.

L'après-midi du mardi, nous avons échangé autour du thème 2 « Retraite Protection sociale ». Pierre Caillaud-Croizat, le petit-fils d'Ambroise Croizat, bâtisseur de la Sécurité sociale et de notre régime de retraite, est intervenu devant les congressistes. Il a défendu l'œuvre civilisatrice de son grand-père ministre communiste et cégétiste, et fustigé le projet de réforme du gouvernement.



*Belgique

** de son pays

Sophie Binet, Secrétaire Générale de la CGT, est intervenue à la tribune dans l'après-midi. Sa présence a donné l'occasion aux congressistes de s'exprimer sur le manque de confédéralisation des luttes et l'absence d'une réelle stratégie afin de mettre en place notre projet de société CGT. **Une première motion du Congrès sur la stratégie de lutte interprofessionnelle a été validée.**

Le mercredi matin a été consacré au thème 3 : « Articulation industrie/environnement ». Là aussi, une table ronde a eu lieu avec Lilian Brissaud de CIDECOS, et Julien Lambert de la FNME.

L'après-midi, le Congrès a échangé sur le thème 4 : « Quelle Fédération pourquoi faire, pour quel projet de société ? ». Les débats autour de quelle CGT avons-nous besoin et comment nous organiser et faire converger nos luttes, ont démontré que les enjeux qui nous font face sont énormes mais que nous avons largement les moyens de les affronter, car face à une situation d'adversité, il y a toujours une réaction de lutte.

S'en est suivi la présentation du rapport financier par Serge ALLÈGRE, secrétaire à la politique financière sortant, qui a été approuvé à l'unanimité du Congrès.

Une deuxième motion sur la répression syndicale a été validée par le Congrès.

Un grand moment de soutien au peuple Palestinien avec un message de Georges Ibrahim Abdallah a été lu concernant l'agression génocidaire massive à Gaza et en Cisjordanie. L'exigence de paix est la première orientation de notre Fédération. Pour imposer la paix entre les pays, il faut imposer la fin de la guerre de classes que nous mène la bourgeoisie, autrement dit, il nous faut la fin du capitalisme, système esclavagiste meurtrier et destructeur de l'espèce humaine et de son environnement.

Une troisième motion, en soutien à Jean-Paul Delescaut, secrétaire Général de l'UD CGT du Nord, convoqué au tribunal pour s'être exprimé en solidarité envers le peuple martyr palestinien via un tract, a été validée.

Le jeudi matin, après le rapport de la Commission des Amendements, nous avons débattu du document d'orientation. 8 syndicats ont déposé 38 amendements qui viendront enrichir les fiches revendicatives. Le document d'orientation a été adopté à la majorité. L'après-midi, à la suite du rapport de la commission des candidatures, les délégués titulaires ont voté pour le Comité Exécutif Fédéral et la Commission Financière de Contrôle. **L'ensemble des membres ont été élus à plus de 83 %.** La liste du CEF et de la CFC sera communiquée dans le compte-rendu du Congrès.



Les orientations, sous forme de fiches revendicatives, qui ont été validées par le Congrès, dessinent à la fois des réponses à des revendications immédiates et à la fois un projet de société CGT. C'est ce qu'on appelle la double besogne. Le Congrès a donné mandat à la Direction Fédérale de modifier la 1^{ère} fiche sur le thème de la paix. Une fois les fiches revendicatives modifiées, en prenant en compte les amendements validés par le Congrès, le document d'orientation sera envoyé à l'ensemble des syndicats.

Ces fiches revendicatives sont faites pour être utilisées, elles permettent d'aller au débat avec les salariés, sur nos valeurs, nos objectifs, nos réponses immédiates et à long terme, depuis l'atelier, dans l'entreprise, jusqu'aux enjeux nationaux et internationaux. La construction du rapport de forces nécessaire à un changement de société passe aussi par la bataille des idées. La rupture avec le système capitaliste doit être ancrée dans les problématiques quotidiennes des travailleurs. **Mettons en débat notre projet de société avec les salariés.**

Votes 43 ^{ème} Congrès				
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	POURCENTAGE
Rapport d'activité	10 343	67	6	99,36 %
Rapport financier	10 410	0	0	100 %
Document d'orientation	10 343	67	0	99,36 %
CEF et CFC				83,40 %



DEMAIN : QUEL PROJET INDUSTRIEL GLOBAL, POUR QUELLE SOCIÉTÉ ?



En deux décennies, la part de l'industrie dans le PIB est passée de 19 % à moins de 9 %, une chute de 10 points en 20 ans. Sur la même période, ce sont 1 million d'emplois directs perdus en France dans l'industrie (-2,2 millions en 40 ans selon l'Insee).

Pourtant, en 2024, les dividendes versés (pour l'exercice 2023) par les entreprises du CAC 40 des branches de la FNIC-CGT représentent près de 20 milliards d'euros, soit environ 1/3 des dividendes de l'enveloppe globale du CAC 40.

L'industrie est donc un secteur qui économiquement se porte bien, alors même que la France se désindustrialise depuis 40 longues années. Cette casse industrielle emporte avec elle nos sites, nos emplois directs et indirects, ne laissant derrière elle que friches, misère et chômage.

Pour « France Stratégie », dans un rapport remis à l'Assemblée nationale, les causes de la désindustrialisation viennent d'une : *« fiscalité particulièrement élevée sur les facteurs de production et d'un niveau de prélèvements obligatoires très supérieur à ce qu'on observait chez certains de nos principaux concurrents »*. Il faudrait donc comprendre que la réindustrialisation devra passer par la poursuite de la baisse de la fiscalité des entreprises et également par la baisse des cotisations sociales, mais surtout pas s'attaquer au capitalisme qui, depuis les années 80 avec le trio REGAN, THATCHER, MITTERRAND a fait de la financiarisation de l'économie la règle.

À cette époque, les grands économistes nous vantaient un monde de l'emploi orienté vers une société de services et laissaient l'industrie aux pays du Sud (à l'époque, pays considérés comme sous-développés), tout en oubliant que sans production de produits manufacturés il n'y a pas de production de richesses et donc toujours moins d'argent pour les services, le développement des services publics répondant aux besoins de la population, tout comme à l'aménagement des territoires.

Nous ne pouvons pas nous passer d'une industrie forte qui réponde aux besoins des populations. Cela est notamment le cas pour les grands secteurs tels que l'eau, l'énergie, la santé, le transport mais aussi pour l'ensemble de l'industrie comme les 11 branches de notre Fédération qui apportent la réponse à la mise en œuvre de ces grands secteurs. Mais une industrie forte ne doit pas se construire par la distribution massive d'aides publiques aux entreprises et ce, surtout, sans exiger de contreparties.

LE 14 MAI, LA RÉUNION QUI RASSEMBLERA À LA FNIC-CGT TOUS LES SYNDICATS DE NOTRE FÉDÉRATION DEVRA DÉBOUCHER SUR LA CONSTRUCTION DE REVENDICATIONS POUR UN PROJET INDUSTRIEL GLOBAL COMMUN QUE NOUS DEVRONS PARTAGER AVEC LES TRAVAILLEURS ET ENSUITE DÉFENDRE COLLECTIVEMENT PAR LA LUTTE.